



FICHE PROGRAMME

2021-2022

Art Floral

SAINT-MARTIN-LE-VINOUX

RESPECTEZ LES CONSIGNES SANITAIRES EN VIGUEUR DANS LES LOCAUX

Maison des Moais - Salle Coluche **2e mercredi de chaque mois de 14h à 16h et de 17h30 à 19h30**

Date	Thème	A apporter
13 octobre	"Élancée" <i>Mise en valeur des couleurs chaudes.</i>	Le support de l'année
10 novembre	"Espérance" <i>Explosion d'optimisme.</i>	Le support de l'année
08 décembre	"Chemin de douceur" <i>Réalisation d'un chemin de table pour les fêtes.</i>	Je n'apporte rien
12 janvier	"Enrubanné" <i>Mise en valeur des courbes..</i>	Le support de l'année
09 février	"A tout coeur" <i>Travail de fleurs et de feuilles exotiques.</i>	Le support de l'année
09 mars	"Citronnade" <i>Les citrons mis en valeur.</i>	Le support de l'année
13 avril	"Géométrie variable" <i>Réalisation d'une composition moderne.</i>	Le support de l'année
11 mai	"Suite de mouvements" <i>Embellissement de boîtes pour décorer la table.</i>	3 boîtes de conserves vidées, lavées, séchées, H : 8,5 cm, diam : 8 cm
08 juin	"Vive les légumes" <i>Création libre et multicolore.</i>	Quelques légumes et 1 support de mon choix

Matériel à apporter à chaque atelier :

Sécateur, couteau à lame, ciseaux, pince coupante, torchon, tablier, éponge, toile cirée de ± 1mx1m, règle, agrafeuse + agrafes, cutter + lames, crayon + papier, appareil photo, contenant pour le transport de vos compositions.

Inscriptions	Marie-Hélène RENAUD 06 03 03 31 17 contact@floriscola.fr
Animateur Floriscola	Dominique FERRIER 06 75 67 39 99
Responsable Floriscola	Commission activités 07 49 22 86 58

TARIFS	MODALITÉS
Adhésion Floriscola : 10 €	A régler lors de la 1 ^{ère} inscription à Floriscola (différent du chèque Atelier et du chèque Support) à retourner avec votre fiche d'inscription et votre fiche d'adhésion dûment remplies. La carte de membre de l'Association vous sera adressée par courriel ou courrier.
Support de l'année : 5 €	Par chèque séparé à régler lors du 1er atelier sauf pour les personnes ayant le support de l'an passé.
Prix unitaire de l'atelier : 33€	Établir autant de chèques que d'ateliers choisis Mentionner le lieu, la date de l'atelier au dos du chèque. Le règlement devra être effectué impérativement 15 jours avant la date de l'atelier L'inscription sera validée seulement à la réception du chèque
Adhésion Association Familiale à régler lors du 1^{er} atelier	
Chèque du cours à établir à l'ordre de l'Association Familiale de St Martin le Vinoux.	
Chèques adhésion et support à établir à l'ordre de Floriscola à remettre ou à expédier à Marie-Hélène RENAUD 12, rue de Poisat 38320 EYBENS	

En cas d'empêchement, prévenir minimum 15 jours avant l'atelier, passé ce délai il n'y aura pas de remboursement, vous pourrez soit vous faire remplacer, soit récupérer vos fleurs.